



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 20 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 14 mars 2025

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (6) Monsieur Éric DOCQUIER (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Lilliane DENYS (pouvoir donné à Marylène HEYE), Madame Aurélie LAPERE (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Monsieur Gautier MIGNOT (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE).

5 - ACQUISITION DES PARCELLES AA 389

Rapport de Madame le Maire

Vu en commission générale le 10 mars 2025.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L. 1111-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,
VU la parcelle AA 389 (référence cadastrale), en zone UCO 1.2 – Villes de la couronne urbaine - centralités, d'une contenance de 780m², située au 20 place Roger Salengro à Neuville-en-Ferrain,
VU l'ensemble immobilier appartenant au diocèse, comprenant notamment la salle de la Bourloire, édifiée en 1860, dont la piste est classée depuis janvier 2006 aux monuments historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
VU la consultation de l'avis des domaines en date du 4 février 2025 n°20528380, qui indique que la parcelle AA 389, d'une superficie totale de 780m², est estimée à une valeur vénale de 180 000 €,

CONSIDERANT que cette acquisition constitue une véritable opportunité sur le plan historique et culturel pour la ville mais représente aussi un avantage en termes de maîtrise foncière.

CONSIDERANT que l'acquisition de la parcelle AA 389, se ferait pour un montant total de 180 000 € pour une contenance de 780m².

CONSIDERANT que les frais afférents à l'acte translatif de propriété seraient, comme il est d'usage, à la charge de l'acquéreur,

CONSIDERANT que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire du conseil municipal du 20 mars 2025.

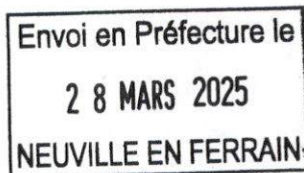
En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir confirmer, par la présente délibération :

- Son accord en vue de l'acquisition de la parcelle AA 389, pour un montant de 180 000€ au profit de la ville.
- Que les frais afférents à l'acte translatif de propriété sont à la charge de l'acquéreur et donc de la ville.
- L'autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

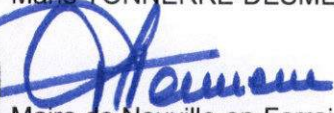
➤ **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTÉ

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Plan de situation de la parcelle AA 389 :

